



© Siéml

EFFACEMENTS

DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES, D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE TÉLÉCOMMUNICATION

Les travaux d'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et téléphoniques des communes participant au renouvellement et à la sécurisation des réseaux, ainsi qu'à l'embellissement des centres-villes.

Historiquement, la desserte électrique a d'abord été réalisée en technique aérienne. Peu à peu, les communes membres du Siéml ont entrepris la dissimulation des réseaux électriques de leur bourg.

Ces travaux permettent aux communes de protéger et de sécuriser les réseaux des intempéries mais aussi à améliorer le cadre de vie en mettant en valeur leur patrimoine. Aujourd'hui, pour assurer la qualité de la desserte en électricité, l'enfouissement des réseaux en fils nus est priorisé par rapport à l'effacement des réseaux en fils torsadés, ces derniers étant moins sensibles aux aléas climatiques.

Le Siéml assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux initiés par la commune et participe à leur financement suivant le règlement financier en vigueur. Ces opérations, complexes sur le plan financier et technique, peuvent être coordonnées en partenariat avec le Conseil départemental, Orange ou Enedis, et s'inscrivent dans un processus relativement long.

RÈGLEMENT FINANCIER

→ À CONSULTER SUR
www.sieml.fr/les-financements/





Démarche des travaux d'effacement des réseaux

